



Schéma Directeur
du Nord Lausannois

RAPPORT ANNUEL 2024



RAPPORT ANNUEL 2024

Introduction

Éditorial du président – 2024 : le SDNL 2.0

Activités

Mission

Structure et organisation

Dates clés 2024

Composition du GROFIL 2024

Thématiques

Prolongement ligne t1 21

Étude sur l'évolution de l'offre de bus à l'horizon 2030 – 2035

PAC Vernand

Agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Gouvernance du PALM

Projet d'agglomération 2025

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités

GS Mobilité douce

Mesures infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016

Agglomérations vaudoises

Comptes

Comptes 2024 du SDNL



Introduction



Éditorial du président – 2024 : le SDNL 2.0



Denis Favre
Président du SDNL

Des horizons et des perspectives se dégagent pour le SDNL. Cela semble peu de chose, mais les quelques pas effectués en 2024 pour identifier les dossiers sur lesquelles nos Communes souhaitent travailler ensemble sont essentiels. Ils permettent de se projeter et nous incitent à porter un regard neuf sur notre territoire, son évolution et sa dynamique. Nous en avons besoin pour établir une vision du réseau de bus à l'horizon 2040, comme pour penser et développer l'aménagement de nouvelles infrastructures intercommunales en faveur des mobilités actives (marche, vélo).

Ce regard se porte aussi sur l'**Espace Blécherette**, qui caractérise notre territoire du Nord lausannois. Ce vaste site non bâti, utilisé pour l'agriculture, joue un rôle de plus en plus important comme lieu de délasserment et de nature à proximité des quartiers d'habitation. Il est bordé par 5 communes différentes (Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly et Romanel-sur-Lausanne). Voilà un beau dossier intercommunal !

Autre dossier qui a aiguisé notre regard à plusieurs échelles en 2024 : notre contribution à l'élaboration du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), transmis à la Confédération le 31 mars 2025. Le PALM représente un travail majeur. Tous les 4 ans, il compile et vérifie la cohérence des projets des 26 communes de l'agglomération, des services cantonaux et des associations régionales. Un dossier solide est la clé de la hauteur du

cofinancement de la Confédération pour les infrastructures de transports, tels le métro m3, la ligne 21 prolongée jusqu'au Grand-Mont ou les aménagements routiers nécessaires au développement du site d'activités de Vernand.

Notre champ de vision qui s'éclaircit doit beaucoup à l'équilibre trouvé avec notre nouvelle organisation mise en place à l'été 2023. À cette date, le bureau technique du SDNL a été intégré au sein du bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL). Outre les simplifications administratives qui tirent parti d'une structure existante à Renens, les synergies nous donnent une nouvelle énergie. Elles permettent non seulement d'assurer la pérennité de la collaboration intercommunale dans le Nord lausannois, mais offrent en plus une variété de compétences techniques inenvisageables autrement: une équipe dynamique d'une dizaine de personnes (contre trois pour le bureau technique du SDNL dans son ancienne forme) concoure à faire avancer les dossiers intercommunaux.

2024 aura été la première année complète sous cette forme. Elle a permis à chacun·e de trouver ses marques. Les groupes de travail et les instances politiques ont repris leurs activités de planification et de coordination. La base est solide pour imaginer conjointement l'avenir du Nord lausannois et répondre aux enjeux territoriaux.



Activités

Mission

L'entité Schéma directeur du Nord lausannois (ci-après: SDNL) est l'organisme chargé, dans le cadre de leurs portées géographiques respectives, de coordonner et de mettre en œuvre les objectifs du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et de faciliter la collaboration intercommunale dans le domaine du développement territorial.

Il comprend 6 communes touchées par le périmètre compact du PALM, soit celles de Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly et Romanel-sur-Lausanne ainsi que 5 communes situées hors du périmètre compact du PALM, soit celles de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Morrens et Sullens.



Structure et organisation

Trois organes principaux sont au cœur du fonctionnement du SDNL et assument l'accomplissement de sa mission : le Groupe de pilotage, la Cellule de pilotage technique et le Bureau.

Le Groupe de pilotage

Le Groupe de pilotage (Gropil) constitue l'organe suprême du SDNL. Il est composé des syndiques et syndic des Communes et de représentants des services cantonaux concernés, ainsi que, comme invités, les représentants des tl et du LEB et le directeur du Bureau du SDNL. Le Gropil assume la responsabilité des études et projets ainsi que la gestion des finances, du personnel et de l'administration. Il décide des propositions à soumettre aux Municipalités et aux services cantonaux.

La Cellule de pilotage technique

La Cellule de pilotage technique (CPT) est l'organe de direction technique du SDNL. Composée des responsables communales et communales de l'urbanisme, de représentants des services cantonaux et du Bureau SDOL, elle assure la coordination opérationnelle entre Communes ainsi qu'avec l'administration cantonale. La CPT veille à la qualité et à la cohérence technique

des études intercommunales. Elle s'exprime par ailleurs sur l'opportunité des dossiers à enjeux régionaux et sur leur conformité aux planifications supérieures.

Le Bureau du SDNL

Le Bureau du SDNL assume le fonctionnement de l'entité SDNL et rend des comptes au Gropil. Ses collaborateurs sont engagés contractuellement par la Municipalité de Renens et sont intégrés au sein du bureau SDOL. Les deux bureaux techniques SDOL et SDNL sont en effet regroupés depuis le 1^{er} juillet 2023. Ils ont leur adresse à la Rue de Lausanne 35 à Renens.

Par ailleurs, la commune de Romanel-sur-Lausanne officie depuis le 1^{er} juillet 2023 comme commune boursière pour le SDNL.

Dates clés 2024

01.01

Entrée en vigueur
de la nouvelle Convention
de collaboration
intercommunale

20.11

Conférence d'agglomération
et mise en consultation
publique du Projet d'agglomération
Lausanne-Morges
(PALM 2025)

18.09

Élection de Markus Mooser
à la vice-présidence du SDNL

18.12

Validation du descriptif de
démarche de l'étude « Image
Directrice des transports pu-
blics dans le Nord lausannois
à l'horizon 2040 »

Séances

Groupe de pilotage (GROPIL)

29.05 | 18.09 | 18.12

Cellule pilotage technique (CPT)

31.01 | 13.03 | 05.06 | 04.09 | 04.12

Comité de pilotage (COFIL) PALM

01.02 | 27.06 | 07.11

Direction technique (DT) PALM

16.01 | 13.06 | 24.10

15 séances d'équipe de projet PALM 2025

Composition du GROPIIL 2024

Président

M. Denis Favre
*Municipal
Romanel-sur-Lausanne*

Membres

BRETIGNY-SUR-MORRENS
M. Markus Mooser
*Syndic, Vice-Président (dès
le 18.09)*

CHESEAUX-SUR-LAUSANNE
M. Etienne Fleury
Syndic, Vice-Président

CUGY
M. Thierry Amy
Syndic

FROIDEVILLE
M. Jean-François Thuillard
*Syndic, Vice-Président
(jusqu'au 18.09)*

JOuxtENS-MÉZERY
M. Serge Roy
Syndic

LAUSANNE
M. Grégoire Junod
Syndic

LE MONT-SUR-LAUSANNE
M^{me} Laurence Muller Acharti
Syndique

MORRENS
M^{me} Sandra Hulaas
Syndique

PRILLY
M. Alain Gillièron
Syndic

ROMANEL-SUR-LAUSANNE
M^{me} Claudia Perrin
Syndique

SULLENS
M. Christian Gozel
Syndic

Services de l'état

DGTL
M^{me} Adriana Rabinovich
*Responsable agglomérations
et régions*

DGE
M. Sébastien Beuchat
Dir. ressources et patrimoine

DGE-DIRNA
M. Philippe Hohl
Chef de division

SPEI
M. Jean-Baptiste Leimgruber
*Adjoint-chef unité Économie
régionale*

DGMR
M. Federico Molina
Chef de division planification

Partenaires

LAUSANNE RÉGION
M^{me} Alessia Radaelli
Secrétaire générale

TL
M. Christophe Jemelin
*Responsable
de la planification*

LEB
M. Olivier Bronner
*Responsable production
de l'offre*



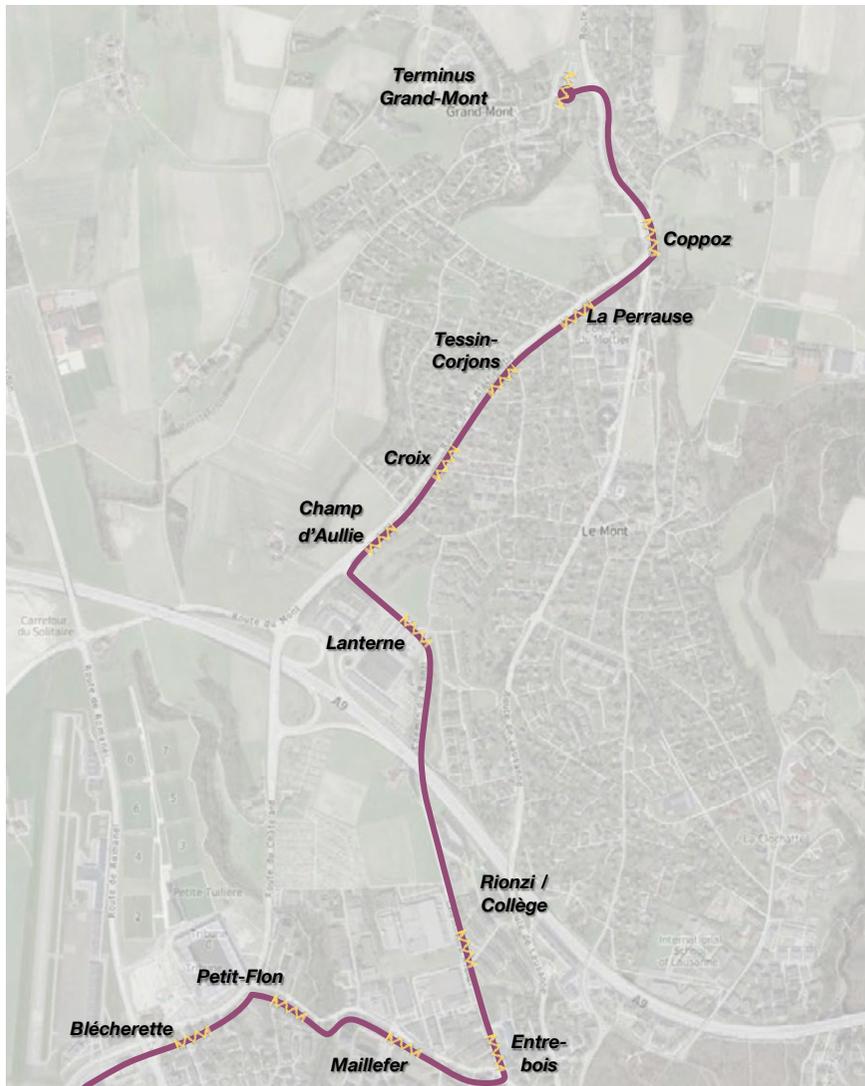
Thématiques

Prolongement ligne tl 21

Après avoir terminé en 2023 l'étude préliminaire de ce prolongement qui concerne les Communes du Mont-sur-Lausanne et de Lausanne, le bureau technique du SDNL pilote l'étude d'avant-projet. Pour rappel, il s'agit du prolongement de la ligne tl 21 de la Blécherette (Lausanne) jusqu'au Grand-Mont.

Le Groupe technique a siégé à quatre reprises durant l'année 2024, afin d'étudier les aménagements à réaliser pour ce prolongement. Le Groupe décisionnel a siégé deux fois et a validé lors de sa séance du 2 octobre les aménagements proposés par les mandataires, Transitec Ingénieurs-Conseil et Schopfer & Niggli SA. Une séance de présentation des aménagements des arrêts avec la DGMR a eu lieu fin novembre.

Cet aménagement a été réinscrit dans le projet d'agglomération 2025 comme une mesure prévue à l'horizon 2028–2032 et, à ce titre, peut prétendre à des co-financements fédéraux.



Etude «Réseau TL 2030 au Mont-sur-Lausanne» – Transitec

Étude sur l'évolution de l'offre de bus à l'horizon 2030 – 2035

L'étude «Évolution de l'offre de bus dans le secteur Echallens–Le Mont-sur-Lausanne à l'horizon 2030–2035» pilotée par la DGMR en collaboration avec l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud et le SDNL, en partenariat avec les tl et car postal, a débuté fin décembre 2022 et s'est poursuivie en 2023 et 2024.

Après une séance d'information aux Municipalités des communes concernées fin 2023, le groupe technique s'est réuni en été 2024 et l'étude est techniquement terminée. Les conclusions finales seront transmises aux communes concernées courant 2025.

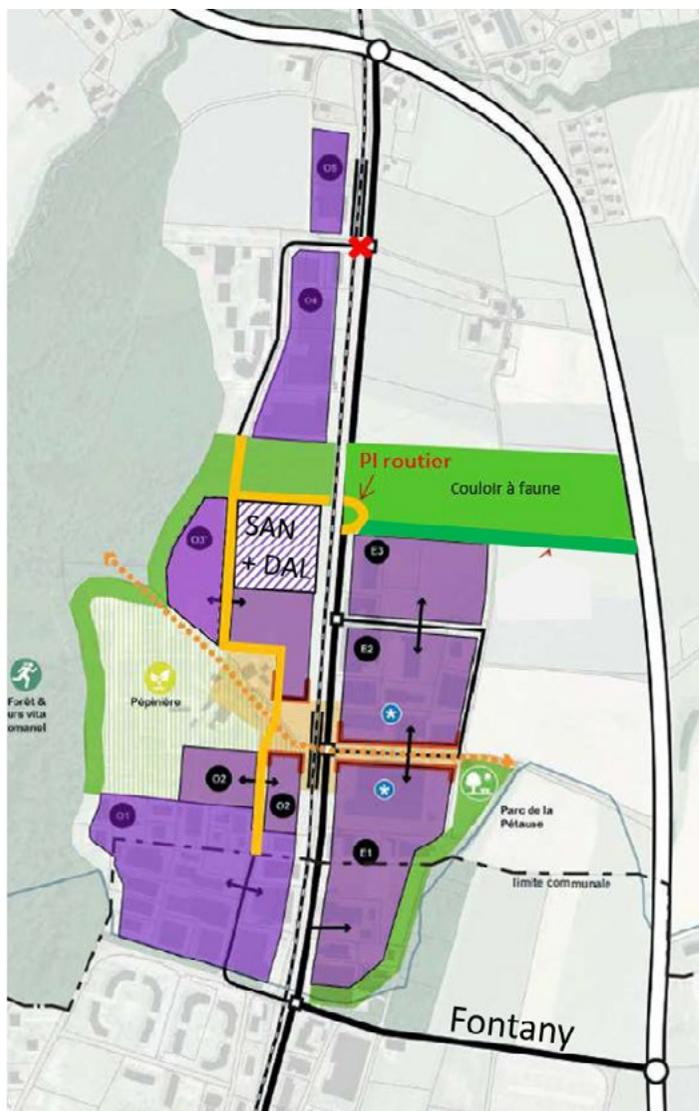


PAC Vernand

Le PAC Vernand a pour but d'améliorer les conditions d'accueil d'entreprises artisanales et industrielles sur un site stratégique de développement d'activités (SSDA) situé le long du LEB entre Romanel et Cheseaux, en grande partie sur les territoires forains de Lausanne. Il accueillera aussi le futur Service des automobiles et de la navigation (SAN) ainsi que la Direction des achats et de la logistique (DAL).

L'année 2024 a permis de finaliser l'avant-projet de PAC qui a été présenté aux propriétaires. Un crédit d'études a été obtenu du Grand Conseil pour étudier les projets d'équipements nécessaires au développement du site (routes, infrastructures de mobilité douce, projets paysagers, mesures pour la protection de la biodiversité).

Ces études d'équipements ont débuté en octobre 2024 et sont pilotées par la DGTL, en partenariat avec les deux communes, le LEB, le SDNL et les principaux services cantonaux concernés. Les études d'équipements permettront de finaliser le projet de PAC qui sera soumis à l'examen préalable fin 2025.



Légende

 Zone artisanale et industrielle avec augmentation des capacités constructives

 Localisation du Service des automobiles et de la navigation (SAN)

 Localiser des rez-de-chaussée actifs pour autoriser ponctuellement des activités tertiaires de type commerce et service de proximité en lien avec le pôle d'activité.

 Pour les secteurs à l'est de part et d'autre de l'espace public de centralité, étudier la possibilité d'offrir des bonus de constructibilité pour:

- la réalisation de parking mutualisé

- la réalisation d'équipements communautaires (crèches)

 Zones de verdure (couloir à faune, distance à la forêt et cours d'eau)

 Desserte routière à créer / à évaluer (Principes de desserte des secteurs ouest du LEB à confirmer)

 Zone agricole spécialisée

 Espace public de centralité

 Liaison de mobilité douce structurante Est - Ouest

 Principe d'accessibilité routière

 Passage à niveau à supprimer

A photograph of a construction site in Lausanne-Morges, Switzerland. The scene is dominated by several tall tower cranes against a hazy, overcast sky. In the foreground, there is a fenced-in area with some construction materials. In the background, modern multi-story apartment buildings are visible. A large, light-colored building with the word 'LAUSANNE' written on its facade is prominent in the middle ground. The overall atmosphere is industrial and urban.

Agglomération Lausanne-Morges (PALM)



Gouvernance du PALM

L'entité SDNL participe à la conduite partenariale du PALM et y représente les Communes du Nord lausannois, faisant partie du périmètre compact. Dans ce cadre, le délégué du SDNL (D. Favre, Municipal de Romanel-sur-Lausanne et Président du SDNL) a assisté à trois séances du Comité de pilotage du PALM. B. Biéler, directeur du SDNL, a quant à lui assisté à trois séances de la Direction technique du PALM.

Le principal sujet traité au sein de ces organes durant l'année 2024 fut l'élaboration du Projet d'agglomération de 5^e génération (PA5), à soumettre à la Confédération en mars 2025.

Projet d'agglomération 2025

Les partenaires du PALM se préparent à soumettre un projet en 2025. Après évaluation, la Confédération pourrait ainsi accepter de participer au financement d'une nouvelle série de mesures de transport, comme elle l'a fait en 2007, 2012 et 2016. Pour le Nord lausannois, 12 mesures prioritaires ont été identifiées pour un montant total d'investissement d'environ 34.5 millions de francs (hors taxes). Huit autres mesures ont été identifiées pour une réalisation ultérieure (dès 2032).

Durant 2024, le bureau technique du SDNL s'est fortement mobilisé pour l'élaboration de cette nouvelle génération de projet d'agglomération, en particulier sur les aspects suivants: coordination générale avec les services cantonaux et les autres schémas directeurs, établissement du volet opérationnel en collaboration avec la DGMR, priorisation des mesures de transport, accompagnement des Communes pour la rédaction des fiches de mesures, consultations des services communaux sur les documents les engageant, établissement de l'état de la mise en œuvre des mesures des PALM précédents, etc.

L'équipe de projet du Projet d'agglomération 2025, à laquelle participe le bureau technique du SDNL, s'est réunie quatorze fois en 2024.

La consultation publique du PALM a eu lieu du 20 novembre au 31 décembre, précédée par une Conférence d'agglomération à laquelle étaient invités les législatifs des 26 Communes du PALM.

Selon les exigences de la Confédération, le PALM 2025 sera envoyé avant fin mars 2025. Les travaux des mesures cofinancées débuteront entre 2028 et 2032.



Stratégie régionale de gestion des zones d'activités

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal (PDCn) exigent que les régions se dotent d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), de manière à évaluer les surfaces nécessaires en zone à bâtir pour les quinze prochaines années. Pour les Communes du Nord lausannois, c'est le PALM qui forme le périmètre pertinent pour cette réflexion. Ainsi, une SRGZA a-t-elle été élaborée. Cette démarche a été pilotée par la Direction technique du PALM, dont le bureau du SDNL est membre, et a impliqué les représentants politiques et techniques des vingt-six Communes de l'agglomération.

La SRGZA répond notamment à la question du besoin de création de nouvelles zones d'activités dans l'agglomération, des possibles reconversions de telles zones en zones mixtes accueillant du logement, ainsi que de la vocation des principaux sites d'activités.

En 2023, le rapport final de la SRGZA a été soumis aux vingt-six Municipalités pour validation, puis envoyé aux services cantonaux concernés pour une validation sous la forme d'un examen préalable. Leur avis a été rendu en septembre 2024.

La SRGZA servira ensuite de cadre pour l'élaboration de plans d'affectation communaux ou cantonaux sur les différents sites d'activités et sera suivie par la mise en place d'organes de gestion pour les sites stratégiques d'activités cantonaux (SSDA). Il s'agit, pour le Nord lausannois, des SSDA Vernand et Blécherette-Rionzi.



GS Mobilité douce

Le bureau du SDNL est intégré au Groupe Spécialisé (GS) Mobilité douce du PALM. Ce groupe s'est réuni à deux reprises en 2024, en particulier pour suivre et accompagner l'élaboration de la stratégie de mobilité active dans le cadre de la prochaine génération du Projet d'agglomération (PA5).

Mesures infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016

Le bureau du SDNL soutient les Communes dans la rédaction des demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles. Le tableau de bord, regroupant l'ensemble des mesures des PALM 2007, 2012 et 2016, avec les informations sur leur avancement, a été actualisé au 31 décembre 2024.

Agglomérations vaudoises

Depuis 2017, la DGTL met régulièrement sur pied des rencontres avec l'ensemble des acteur·trice·s des agglomérations vaudoises. Ces rencontres prennent la forme d'informations, de discussions ou d'ateliers participatifs. Quatre rencontres de ce type ont eu lieu au cours de l'année 2024.

Comptes



Comptes 2024 du SDNL

	2024		2023
	COMPTES	BUDGET	COMPTES
Fonctionnement			
TOTAL	153 195	290 550	153 801
Répartition			
CANTON	60 731	65 000	49 368
COMMUNES	92 464	225 550	104 433
Bretigny-sur-Morrens	878	878	1 906
Cheseaux-sur-Lausanne	11 802	30 541	8 893
Cugy	2 699	2 699	5 906
Froideville	2 720	2 720	3 838
Jouxens-Mézery	3 856	9 978	8 893
Lausanne	26 028	67 351	20 516
Mont-sur-Lausanne	24 209	62 644	20 517
Morrens	1 172	1 172	2 251
Prilly	8 047	20 823	8 893
Romanel-sur-Lausanne	9 883	25 574	20 517
Sullens	1 170	1 170	2 303
Suivi financier des études			
TOTAL	31 247	-	61 140
Répartition			
CANTON	-	-	-
COMMUNES	31 247	-	61 140



